



Grève de la production informatique Mardi 4 février 2014

Les salariés de la production informatique réunis en Assemblée Générale le 28 janvier 2014 ont décidé la grève pour le mardi 4 février 2014.

Avec les syndicats FO et CGT, ils s'adressent à la Direction pour réclamer une réponse écrite et positive à leurs revendications :

- ***Le maintien en France et au sein de l'UES de toutes les activités de la DSI et d'un site de données, notamment de l'infrastructure et du réseau***
- ***Le retrait du projet de mise à disposition des salariés***
- ***Le retrait de tout projet de délocalisation (toute la DSI)***
- ***Le maintien sans limitation de durée des contrats avec Generali Vie et sans aucune suppression de postes ni réduction d'effectif (toute la DSI)***

Ils s'adressent également à tous les syndicats pour leur demander de s'associer à la grève et soutenir leurs revendications.

La Direction ne nous laisse pas le choix.

Éric Lombard n'a pas répondu aux revendications. Michel Estimbre, qui préside le CE et le CCE, a déclaré qu'il ne pouvait pas s'engager « *sur je ne sais quelle évolution des compétences et des emplois* » (dixit).

Il réclame un avis du CE et du CCE pour régulariser une situation illégale puisque le projet a déjà démarré avant la fin des consultations des instances. Et ce, sans prendre aucun engagement sur le devenir des contrats de travail, la convention collective applicable, les emplois, les activités, non seulement après 3 ans mais même à brève échéance.

La Direction a annoncé des avenants de mise à disposition. Elle sait que ce dispositif de détachement est illégal et menace, si les salariés et les syndicats n'en veulent pas, de transférer les contrats de travail en dehors de l'UES. Dans tous les cas, elle se réserve le droit de transférer les contrats à terme, c'est-à-dire 3 ans, et même après 1 an selon les dires d'Éric Lombard.

Alors que le code du travail impose le maintien du poste de travail ou d'un poste équivalent en cas de refus de mise à disposition, la Direction le refuse, en toute illégalité.

**Alors, Mardi 4 février 2014,
GREVE
à l'appel des syndicats CGT et FO**